…prise des travaux de la commis… …ur ce sujet en dépit de mes re… », déplore Cynthia Ligeard (Ras… …ement-LR). La membre du gou… …nent en charge de la sécurité … …e l'avoue, *« il y a un blocage, gouvernement n'a plus la main »*. …uoi le projet est-il donc en passe …enterré ? Cynthia Ligeard estime … commission, présidée par Nina …alédonie Ensemble), a été *« im… …nnée par l'expression des "anti-…* …avons émis un certain nombre de re… *marques et de questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse du gouvernement. Il nous faut des garanties. »* L'élue précise en trois points : *« D'abord, nous manquons de données sur les accidents qui sont causés par le mauvais état des véhicules. Puis, nous avons un problème de légalité d'accès sur les centres agréés, qui sont en nombre insuffisant. Et enfin, il y a un problème juridique : est-ce que cette …prochaine mandature. Ce n'est pas assez porteur, pas assez électoraliste. C'est déplorable : les politiques ne pensent pas à l'intérêt général, le contrôle technique peut sauver des vies. »* Après tout, il s'agit bien de cela, changer ce constat morbide : en Calédonie il y a en moyenne, toutes proportions gardées, six fois plus de morts sur la route qu'en Métropole.

Jean-Alexis Gallien-Lamarche
jeanalexis.gallien@lnc.nc

Un nouveau plan

« Le contrôle technique obligatoire sera de nouveau inscrit dans les actions du futur plan de sécurité routière en cours d'élaboration », assure Cynthia Ligeard. « La communauté de la sécurité routière est unanime quant au bien-fondé de cette mesure. »

Un moniteur d'équitation de Païta écope de six ans de prison

JUSTICE. *« Il n'y a rien dans ce dossier, absolument rien ! »*. L'avocate de la défense, Me Audrey Noyon, fulmine. Gilles Malaisse, moniteur d'équitation et patron des Écuries Sonador, à Païta, a été condamné par le tribunal correctionnel, hier, à une lourde peine de six ans de prison ferme.

Outre l'interdiction définitive d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec les mineurs, les juges ont décerné un mandat de dépôt à l'encontre de ce père de famille de 44 ans accusé d'agressions sexuelles entre juin 2015 et mai 2016 sur deux jeunes filles de 9 et 10 ans. Il était reproché à Gilles Malaisse d'être entré en pleine nuit dans la chambre où dormaient son fils et des amies de celui-ci avant de *« se glisser dans le lit où elles dormaient puis de les déshabiller et de se frotter à elles. Les jeunes filles dormaient tous les quinze jours chez le prévenu »*, décrit Me Laure Chatain, conseil des victimes et de l'association SOS violences sexuelles. Un récit mensonger pour la défense. Depuis que cette affaire a éclaté, Gilles Malaisse nie en bloc les faits.

UN PRÉVENU AU « PROFIL SULFUREUX »

Au terme d'une enquête de 16 mois au cours de laquelle le moniteur d'équitation avait été placé en détention provisoire quelques mois, le juge d'instruction avait rendu une ordonnance de non-lieu. Le parquet a fait appel. *« La chambre de l'instruction a infirmé l'ordonnance et renvoyé l'affaire devant le tribunal »*, note Me Noyon qui a plaidé la relaxe à l'audience. Ce n'est pas la première fois que Gilles Malaisse, *« au profil sulfureux »* selon la partie adverse, a maille à partir avec la justice : pour des échanges de SMS à caractères sexuels avec une adolescente, il avait été condamné en première instance, puis en appel, avant qu'il ne se pourvoie en cassation. *« Il avait aussi été jugé en Belgique en 1997 pour attentat à la pudeur sur trois petites filles »*, complète Me Chatain. À l'issue du procès, l'avocate de Gilles Malaisse a interjeté en appel les six ans de prison. *« Il n'y a pas l'ombre d'un élément matériel. C'est la parole de mon client contre la parole de ces jeunes filles »*, a-t-elle déclaré.

J.-A.G.-L.